

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022/469

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 8 décembre 2022

OBJET :

**PASSEPORT
ASSOCIATIF JEUNES
AJOUT D'UNE
ASSOCIATION**

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **14**

Votants : **16**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 13 décembre 2022

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Madame Véronique PETIT pouvoir à Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Christopher PETIT pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA

Excusés : Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Gwendoline PLUQUET

Absents : Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Nathalie SORTAIS, Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur José DA ROCHA, Adjoint à la vie locale, aux associations et aux sports informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite de la mise en place du passeport associatif jeunes en octobre 2020, il convient de modifier la délibération initiale n°2020-325. En effet, une nouvelle association sportive s'est manifestée et a présenté une demande de prise en charge partielle pour 15 passeports à 20€ chacun.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 1^{er} décembre 2022.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

DECIDE de verser à l'Association Athletic Karaté Chaumontel la somme de 300€ correspondant à 15 passeports associatifs jeunes d'un montant de 20€ chacun.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#